

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL675

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 36

À l'alinéa 22, substituer à la référence :

« article 29 »,

la référence :

« article 6 *septies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.